



HAL
open science

Minorités religieuses, religions minoritaires dans l'espace public: visibilité et reconnaissance

Anne-Laure Zwilling

► **To cite this version:**

Anne-Laure Zwilling. Minorités religieuses, religions minoritaires dans l'espace public: visibilité et reconnaissance. 2014. halshs-01009659

HAL Id: halshs-01009659

<https://shs.hal.science/halshs-01009659>

Submitted on 18 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Minorités religieuses, religions minoritaires dans l'espace public*¹

Présentation de l'ouvrage

Nul ne conteste l'importance prise de nos jours par la question du pluralisme religieux : la diversité du paysage religieux s'impose comme une situation de fait dans les sociétés européennes. Mais à regarder de près la composition religieuse de la société, on constate l'émergence de « nouveaux », groupes religieux. Il s'agit soit de groupes récemment installés sur le territoire européen, soit de sous-groupes résultat des dynamiques internes de groupes plus importants, soit encore de la nécessité de comprendre des groupes perçus auparavant comme monolithiques sont en réalité subdivisés en groupes distincts voire rivaux. Il est donc nécessaire aujourd'hui, pour analyser les religions, de porter l'attention sur toutes les appartenances religieuses, et non de s'en tenir aux grands groupes déjà connus ; en d'autres termes, il faut aussi s'intéresser aux petits groupes religieux que l'on appellera ici minorités religieuses.

Ces groupes peuvent émerger dans une même dimension (comme en France les protestants évangéliques dans le groupe déjà minoritaire des protestants), ou bien font se croiser des dimensions minoritaires (voir les revendications récentes des juifs noirs de France ou des musulmans gays des Pays-Bas par exemple). Il peut enfin s'agir de la transformation d'une minorité, comme dans plusieurs pays d'Europe pour les deuxième ou troisième générations de populations issues de l'immigration. Dans tous les cas, la prise en compte des dynamiques d'évolution et de transformation des relations, intéressante d'un point de vue scientifique, est nécessaire d'un point de vue social et politique. Cette évolution des relations peut d'ailleurs être perçue dans les relations de minorité à minorité, de minorité à majorité, dans les dynamiques internes des minorités, ou encore dans l'évolution de la conscience minoritaire. Un large champ de recherche est donc ouvert, que l'évolution constante et rapide des religions rend encore plus stimulant.

Il a suscité à Strasbourg l'émergence d'un groupe de recherche pluridisciplinaire autour de la visibilisation des minorités, de leur prise en compte dans le débat public et des positionnements politiques que cela a suscité dans l'espace européen. Il en a résulté une publication rassemblant les contributions les plus significatives à cette recherche.

I. Cerner les minorités, élaborer les cadres juridiques de la reconnaissance

La première partie de l'ouvrage s'intéresse à la constitution des frontières de la minorité et à l'élaboration des cadres juridiques de la reconnaissance des minorités. Si la représentation constitue clairement une question centrale pour les sciences sociales, on a pris en compte ici le fait que les enjeux s'étendent également à des aspects plus strictement juridiques, s'agissant du statut des organisations de ces minorités – tant l'accès à une reconnaissance officielle de la part des instances étatiques, que l'organisation en association dans le cadre du droit commun.

En droit international, une minorité est un groupement de personnes liées entre elles par des affinités religieuses, linguistiques, ethniques, politiques, englobées dans une

¹ Anne-Laure Zwilling (dir.), *Minorités religieuses, religions minoritaires dans l'espace public : visibilité et reconnaissance*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg (Société, Droit, Religion), 2014.

population plus importante d'un État, de langue, d'ethnie, de religion, de politique différentes. Le droit des minorités est reconnu et décrit dans diverses chartes ou déclarations internationale, qui évoquent explicitement les droits des minorités ethniques, linguistiques, religieuses.

Nicolas Guillet (maître de conférences de Droit public à l'Université du Havre) poursuit plus avant la question des "**critères de la délégitimation des minorités religieuses**". Le principe de laïcité devrait interdire en France une différenciation de statut juridique et social entre groupes religieux. Nicolas Guillet relève cependant l'existence sous-jacente de critères de distinction entre groupes religieux, certains étant estimés dignes d'être pris en considération et d'autres considérés comme non légitimes. Paradoxalement, souligne-t-il, alors même que le droit protège les groupes minoritaires, le fait même d'être une minorité religieuse reste l'élément essentiel de leur propre délégitimation. La délégitimation des groupes religieux minoritaires s'appuie le plus souvent sur la faible représentativité sociale du groupe. En effet, en droit français, l'importance numérique du groupe demeure une condition de validation de ses demandes sociales. De plus, l'existence d'une catégorie juridique dédiée aux « principaux cultes » servira à justifier la mise à l'écart de certains groupes religieux minoritaires. Mais la délégitimation peut également reposer sur le présupposé d'une incompatibilité de l'identité du groupe avec l'ordre social. L'importance historique et le poids du groupe majoritaire vont empêcher de donner forme à un ordre social qui serait déterminé par les groupes minoritaires. Certains comportements personnels ou collectifs vont être déterminés comme dictés par l'identité du groupe mais ne respectant pas l'ordre public. Cette identité du groupe peut aussi entrer en conflit avec les valeurs communes qui sous-tendent l'ordre social, même si ces dernières n'ont pas de traduction normative. Cette délégitimation d'un groupe religieux, néanmoins, est fréquemment une situation provisoire. Légitimation et délégitimation appartiennent tous deux au mouvement de l'histoire. Nicolas Guillet souligne cependant l'enjeu de cette question de légitimation : on se trouve là devant un problème de pouvoir posé à l'État, car légitimer des groupes minoritaires peut impliquer de céder une partie de la légitimité sociale que lui offre la communauté des citoyens. Les minorités religieuses sont donc, d'une certaine façon, une pierre de touche de la démocratie.

Jérôme Lasserre Capdeville (maître de conférences à l'Université de Strasbourg) évoque un autre aspect des relations entre droit et minorités religieuses, en retraçant le cadre général de « **la protection pénale des minorités religieuses** ». Bien que le régime de laïcité pourrait laisser attendre le contraire, le droit français est loin d'ignorer la religion. Nul besoin de s'attarder sur la question de la coïncidence de valeurs générales de la société avec celles des religions, ces valeurs-là (interdiction du vol ou du meurtre par exemple) débordant le cadre religieux. Par contre, Jérôme Lasserre Capdeville souligne l'existence d'une protection pénale indirecte des religions. En protégeant les personnes, et plus spécifiquement en sanctionnant les attitudes contestables adoptées envers une personne du fait de sa religion, le droit protège en effet les religions. Cela se constate aussi bien à propos de la liberté de la presse, que lorsqu'une infraction est aggravée par l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, d'une personne à une religion. Par ailleurs, le droit français ne régit quasiment pas l'exercice de la religion ; on trouve cependant dans le cadre spécifique du droit applicable en Alsace-Moselle une protection de la croyance. Ce parcours souligne que, si le droit pénal français protège les religions,

d'une façon générale, les minorités religieuses ne sont pas spécifiquement prises en compte.

Il ne s'agit pas là cependant de la seule relation des minorités au droit, et Hocine Sadok (maître de conférences en droit à l'Université de Haute Alsace) se demande si l'on peut considérer « **Le recours (collectif) au droit comme stratégie d'affirmation des minorités religieuses** », cherchant dans le droit positif français les traces d'une stratégie de la part des minorités religieuses. La protection des libertés religieuses au titre de la liberté de conviction et de conscience est une valeur essentielle des démocraties modernes, et elle se trouve exprimée au plan national et international. Bien que cette protection s'applique indifféremment à tous les cultes, les religions majoritaires trouvent en général sans difficulté la reconnaissance institutionnelle ou sociale que les religions minoritaires doivent au contraire solliciter. Hocine Sadok évoque d'abord les revendications individuelles d'un droit garanti collectivement, comme celui d'avoir des convictions religieuses. A ce titre, sont exprimées des demandes de droit de manifester ses convictions, par la pratique vestimentaire notamment, mais également des demandes d'aménagement calendaires. Ces revendications nécessitent cependant que le requérant s'inscrive dans le cadre d'une religion. Hocine Sadok examine ensuite les revendications collectives de la liberté individuelle de conscience et de religion, le plus souvent pour obtenir la reconnaissance du statut d'association cultuelle qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux ou patrimoniaux, mais également pour défendre la réputation de la foi invoquée. Là, on peut noter chez les cultes minoritaires nés outre-Atlantique, Témoins de Jéhovah ou Eglise de Scientologie, une véritable stratégie d'affirmation par le recours au droit. Il y voit la marque de leur société d'origine, où l'on trouve une reconnaissance institutionnelle des communautés que la France ne connaît pas.

Déclinant tout autrement les relations majorité-minorité et le droit, Lucie Veyretout (docteur en droit, Université de Strasbourg) s'intéresse à une minorité en quelque sorte exclue des droits dans les principales religions monothéistes : les femmes. Elle expose les enjeux de « **L'application des droits de l'être humain au sein des groupements religieux** ». En effet, la plupart de ces religions n'admettent pas les femmes à l'exercice de certaines fonctions cultuelles, ce qui s'identifie à une discrimination fondée sur le sexe. Les associations religieuses étant libres de leur organisation, en particulier pour le recrutement des ministres des cultes, le droit positif ne sanctionne pas les différenciations sexuelles relatives aux fonctions cultuelles. Un mouvement de remise en cause de ces manquements aux droits des femmes se dessine cependant. Il est de plus en plus fréquent, notamment, que l'égalité des sexes vienne s'imposer face au principe de liberté de religion. La considération de l'égalité des sexes a donc une importance croissante, y compris dans le domaine religieux.

Pour finir cette partie, Etienne Ollion (Université de Paris I) analyse la façon dont la catégorie de secte a été définie et déployée en France depuis plus de trente ans ; cherchant « **Comment les Témoins de Jéhovah sont redevenus une 'secte'** », il analyse « **Les définitions changeants du sectarisme en France** ». L'étude fine des variations de détails dans la façon dont l'Association de Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI) a défini les sectes permet de mettre en évidence le glissement d'une définition de la secte comme « hérésie » à celle de la secte comme « psychologiquement dangereuse ». Ce changement est lié à une évolution des acteurs de l'ADFI et de leurs priorités, mais aussi aux prises de positions des pouvoirs publics, eux-mêmes encouragés par l'action de l'ADFI. L'analyse de

l'évolution de la catégorie de secte renseigne finalement plus sur l'évolution de la société elle-même que sur celle de la minorité en question. Etienne Ollion montre là les enjeux et les soubassements de la définition des frontières de la minorité.

II. État, institutionnalisation, encadrement

La sémiotique sociale des appartenances (affichage ou dissimulation des confessions) admet des variations significatives qui questionnent les différentes figures de l'altérité culturelle et religieuse au prisme de laquelle sont perçues les minorités religieuses. La deuxième partie de l'ouvrage se penche, à partir d'une approche plus politologique de l'objet, sur l'implication au niveau étatique visant à encourager ou limiter la visibilité de la présence des groupes religieux minoritaires dans les divers espaces nationaux européens. On s'intéresse là plus spécifiquement aux relations de pouvoir entre groupes, et aux relations causales (univoques ou réciproques) entre les diverses dimensions du fait minoritaire.

Il s'agit donc d'appréhender les minorités en relation avec les institutions politiques. Solenne Jouanneau (maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Strasbourg) fait remarquer que l'Etat français, malgré le contexte de laïcité, s'estime habilité à '**Dire ce que doit être l'islam minoritaire dans un pays laïque**' et étudie « **Les imams, acteurs et objets des transformations de l'autorité islamique en France** ». Solenne Jouanneau revient sur les principales étapes de l'institutionnalisation de ce rôle social sur le territoire français, où l'imam est d'abord celui d'un islam invisible, puis d'un islam provisoire, enfin d'un islam de quartier qui offre enfin l'occasion d'un véritable leadership communautaire religieux. Elle démontre que la préoccupation croissante du Ministère de l'Intérieur quant à la montée de l'islam politique au Maghreb va transformer le culte musulman en France en dossier sensible, amenant les agents de l'Etat français à considérer les imams comme des éléments du dispositif symbolique de gestion de la religion musulmane. Le dispositif d'encadrement mis en place, cependant, se heurte à la réalité : l'émergence d'une autorité religieuse parmi les musulmans de France repose surtout sur les affinités électives.

Mais, on le sait, le minoritaire ne subit pas passivement les mécanismes d'imposition identitaire conduits par l'Etat ou le majoritaire. Déplaçant donc la perspective, Simona Tersigni (maître de conférences à l'Université de Paris X-Nanterre) s'intéresse à la dynamique relationnelle dans l'ensemble que forment groupe minoritaire et majorité dans le cadre de l'Etat-nation. Elle analyse donc « **La déprivatisation de l'islam au prisme des frontières alimentaires en migration** », étudiant l'enjeu des tensions et des conflits portant sur les normes alimentaires musulmanes. Dans une double logique de renforcement de la cohésion intraminoritaire et d'identification en réaction au majoritaire, les normes alimentaires conduisent à la formulation de revendications à vocation publique. Elle s'appuie surtout sur une valorisation de l'appartenance religieuse par le biais de la valeur positive accordée à la qualité de l'alimentation. Le respect des prescriptions alimentaires s'inscrit dans le contexte plus large de l'importance contemporaine accordée au diététiquement correct. Chez les plus jeunes, le respect des normes halal revêt souvent un caractère plus contestataire, parfois dissocié du religieux, mais le plus souvent lié à une certaine recherche de pureté. En définitive, c'est dans le cadre des relations de travail que l'orthopraxie alimentaire est majoritairement source de tension ; mais on croise là d'autres relations majorité-minorité, et l'affirmation de droits et besoins individuels prime sur l'affirmation religieuse. Simona Tersigni montre ainsi que le marqueur alimentaire, s'il fonctionne bien comme

délimiteur, ne l'est en revanche pas toujours entre groupe minoritaire et majorité. Il se vérifie, ici encore, que la constitution de l'identité d'un groupe résulte d'un processus dynamique qui inclut autant le groupe que ce qui lui est extérieur.

III. Visibilité et stratégies de visibilisation

Dans la troisième partie de l'ouvrage, l'attention a été portée sur la dynamique de la relation réciproque minorité-majorité. La minorité est produite par une structuration sociale déterminée. Ainsi, on ne peut penser séparément la mise en situation minoritaire de l'action propre de réponse du groupe ou de ses représentants. Les groupes minoritaires sont constitués également par leur résistance à la discrimination qui produit les propriétés collectives qui les caractérise. La réaction même des groupes les conduit, même malgré eux, à prendre en compte les catégories qu'ils récuse. Cette dernière partie de l'ouvrage examine les implications et résultats de la visibilité et des stratégies de visibilisation des groupes religieux minoritaires. Les enjeux de visibilité (ou d'invisibilité) participent en effet pleinement d'une saisie de la complexité du pluralisme ; ils en révèlent les différents aspects sous-jacents. Enfin, la question de la visibilité des minorités dans l'espace public est liée à celle de leur représentation politique, cette visibilité publique pouvant être utilisée comme levier, intracommunautaire ou vis-à-vis des pouvoirs publics.

Jean Schmitz (IRD) compare des situations de domination dans des contextes différents, mettant en parallèle des situations dans lesquelles les musulmans d'Afrique de l'Ouest sont confrontés au « **Déni d'islam et (à l')invisibilité** ». Bien que l'islam existe en Afrique depuis bien longtemps, on constate en France un déni de l'islam africain. Construit par l'ethnologie africaniste et l'humanisme colonial, et relayée en France par l'islam maghrébin, c'est une des raisons principales de l'invisibilité politique des musulmans africains en France. Jean Schmitz compare la situation des migrants ouest-africains en France avec celle des *West African Muslims*, pris dans d'autres répertoires de stigmatisation discursive. Ainsi s'explique probablement, en France, l'adhésion des musulmans africains à des mouvements de réislamisation à tendance quiétiste ou mystique, plutôt qu'au *jihâd* mondialisé. Cette mise en perspective croisée

Le désir de reconnaissance qu'expose Jean Schmitz pour les musulmans africains, Christine Moliner (EHESS) l'analyse chez les sikhs de France, chez qui elle étudie le « **Symbolisme ethno-religieux et désir de reconnaissance minoritaire** ». La plupart des sikhs portent un certain nombre de signes d'appartenance religieuse, principalement le turban. Symbole polysémique et problématique, celui-ci s'est cependant imposé en diaspora comme symbole distinctif et élément de construction identitaire au fil de l'histoire du sikhisme diasporique en Grande-Bretagne puis en France. Les modalités en sont cependant différentes, ce qui démontre la capacité d'adaptation des discours identitaires diasporiques aux contextes nationaux.

Anne-Laure Zwilling (CNRS - Université de Strasbourg), à travers l'analyse conjugée des « **Evolutions institutionnelles et visibilité publique des protestants en France** », met en lien institutionnalisation et stratégie de visibilité. Le protestantisme s'organise en France en des institutions diverses composant un paysage complexe. Retracer l'histoire de l'évolution de ces institutions éclaire l'évolution du paysage protestant, qui entretient un rapport complexe à la visibilité

publique. Les stratégies de visibilité diffèrent selon les différents groupes. Typiques d'un rapport protestant au monde, elles ne diffèrent cependant entre elles autant qu'on pourrait le penser, ce qui tend à démontrer qu'elles relèvent autant d'une adaptation stratégique à l'évolution de la société que de l'expression des convictions du groupe.

Ces stratégies de visibilité sont en tout cas pragmatiques, comme l'expose Jean-François Havard (maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace) pour « **Les étudiants sénégalais *thiantacoune*s en France : visibilité et extraversion d'une minorité mouride globalisée** ». Le mouvement sénégalais des *thiantacoune*s a une dimension triplement minoritaire : il appartient à l'islam, religion minoritaire en France, est d'obédience confrérique mouride, dimension minoritaire en islam, et est hétérodoxe au sein même de cette confrérie. Le mouvement des *thiantacoune*s a une histoire spécifique dans le mouvement mouride, qui explique son dynamisme particulier dans les milieux étudiants sénégalais. Les disciples *thiantacoune*s mettent en œuvre des répertoires spécifiques de mobilisation, de visibilité et de reconnaissance. Répondant à deux logiques imbriquées, entretenir les disciples dans la nostalgie du pays en rompant avec la solitude et faire communauté avec ceux restés au Sénégal, ces stratégies visent la « légitimation par extraversion » au sein même de la confrérie avant de chercher une plus grande visibilité et reconnaissance parmi les musulmans ou même la population générale du pays d'accueil.

Stéphane de Tapia (CNRS - Université de Strasbourg) analyse la « **Création d'entreprises et visibilités commerciales chez les 'minorités nouvelles'** », Turcs et Chinois. La notion de *halal business* a émergé à partir des travaux sur les circulations migratoires et l'économie des migrations internationales, et notamment des études sur l'entrepreneuriat turc et chinois en France. Stéphane de Tapia décrit la visibilité commerciale, sociale et géographique de ces commerces, comparant Paris et Strasbourg, mais aussi Bakou. Le contexte local et l'histoire de l'immigration et de l'implantation locale, tout comme les relations bilatérales entre pays d'origine et pays d'immigration ou encore les éventuelles concurrences entre groupes, déterminent les modalités de la visibilité. Il s'avère qu'il n'y a pas de lois générales en matière de mise en visibilité des « nouvelles minorités ».

Qu'elles revendiquent une meilleure reconnaissance légale ou une plus grande légitimité sociale, de plus en plus de minorités religieuses s'engagent dans des stratégies d'affirmation et de visibilité croissante dans l'espace public européen et notamment français. Ces derniers temps, aussi bien la votation en Suisse concernant l'interdiction des minarets, les décisions de la Belgique et de la France concernant le port de la burqa et surtout le débat que ces choix ont suscité à travers l'Europe, ont montré, s'il en était besoin, l'importance actuelle prise par ces questions. L'analyse des minorités religieuses, de la dynamique d'évolution et de transformation des relations, intéressante d'un point de vue scientifique, s'avère certainement nécessaire d'un point de vue social et politique ; cet ouvrage veut être une contribution au débat.